

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1787

présenté par
M. Cinieri et M. Taite

à l'amendement n° 938 de Mme Ménard

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« notamment par le rappel dans la réserve opérationnelle, sur la base du volontariat, des officiers et sous-officiers versés dans l'honorariat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement n°938 demande un renforcement des effectifs de militaires actifs.

Pour faire face aux difficultés de recrutement liées au temps nécessaire pour former des sous-officiers et des officiers, ce sous-amendement propose de préciser que les militaires à la retraite peuvent demander à être réintégrés dans la réserve opérationnelle jusqu'à la limite d'âge de leur grade.